

PROGRAMME EAU

Nos propositions

A- Prendre soin de l'eau dans la ville pour rendre la collectivité résiliente aux bouleversements climatiques

Intensification du cycle de l'eau dans une ville du siècle dernier.

Marseille connaît déjà des canicules et des épisodes de pluies intenses. Ils vont devenir plus sévères voire plus nombreux selon les prévisions du GIEC régional. Contrairement à d'autres villes, en cas de chaleurs intenses et prolongées comme au début de l'été 2019, il est vain de chercher à se rafraîchir dans l'espace public. En cette période, aucun miroir d'eau, aucun jet, aucun brumisateur, aucune douche dans l'espace urbain, aucune fontaine en fonction ! Aucun refroidissement dû à leur évaporation.

Les pluies violentes et extrêmes créent des ruisseaux d'orage impétueux dans les rues, s'engouffrent dans les avaloirs, soulèvent les plaques d'égouts, rejoignent le réseau unitaire. Le flot ne peut plus être traité. Il est renvoyé à Cortiou par le grand émissaire où il pollue la Méditerranée.

Il faut donc restaurer le plus possible les flux naturels de l'eau, en permettant leur rétention, leur ralentissement et leur infiltration dans le sol. L'eau des toitures doit être d'abord contenue à la parcelle et au niveau de chaque bâtiment.

En période de canicule, les nappes, ainsi restaurées, permettront un fonctionnement plus efficace de la végétation urbaine à développer. Le rôle de climatiseur tenu par les arbres grâce à leur évapotranspiration sera donc optimisé, les îlots de chaleurs estompés.

Nous proposons de mettre en place des systèmes de gestion des eaux de pluies dans l'espace public, à travers la création de noues, de fossés, de bassins, mais aussi de zones humides et de plans d'eau.

Il faut désimperméabiliser le sol urbain, selon le principe « pour 1 m² de surface imperméable, 1,5 m² de surface d'infiltration », en commençant par les trottoirs et les zones piétonnes.

Pour les constructions neuves ou rénovées, il faudra créer une OAP thématique dans le PLUI imposant que tous les projets intègrent des systèmes de récupération des eaux pluviales des toitures (citernes...) ainsi que de les végétaliser, pour ralentir les écoulements dans les réseaux, et des espaces humides dans la conception paysagère.

Comme l'ont demandé des nombreuses associations, il faudra créer avec modération et après un large débat démocratique, des systèmes de brumisation, des miroirs d'eau, des jets d'eau et des douches publiques.

Vers une démocratie de l'eau

Cette adaptation, pour devenir active et résiliente dans la période longue du bouleversement climatique et écologique, doit impliquer participation et codécision des habitants de la ville. Pour le permettre, des institutions municipales et métropolitaines ad hoc devront être créées.

- **Description technique de la proposition**

- Rétention

- ✓ Espace public : création de noues et bassins d'orage incluant une phytoépuration (lagunage), zones humides, plans d'eau.
- ✓ Espace privé : construction neuves et réhabilitation : citernes, végétalisation.

- Infiltration

- ✓ Espace public : création de noues, zone de désimperméabilisation (trottoirs, zones piétonnes, dans un premier temps).
- ✓ Chaussées à structures réservoirs et revêtements perméables

- ✓ Espace bâti : zones d'infiltration pluviales de pieds d'immeubles, création de bassins d'eau en toiture.
- Lutte contre les effets des canicules
 - ✓ Systèmes de brumisation, miroirs d'eau, jets d'eau et douches publiques.
- Maîtrise publique et démocratie
 - ✓ Mise en place d'un EPA eaux pluviales et d'un EPIC de maîtrise d'ouvrage.
 - ✓ Modification du PLUI (OAP thématique et règlement) et du PCAET sur la base d'un nouveau SCOT métropolitain à construire selon ces principes.
 - ✓ Études d'hydrogéologie.
 - ✓ Conseils d'administrations composés d'élus, de personnels municipaux, d'habitants tirés au sort sur la base du volontariat et d'association agréés après audition par les conseils de quartier.
- **Compétence**
- La compétence est métropolitaine. La gestion peut être exercée par les conseils de territoire sur décision du conseil métropolitain. Une fonction « d'animation et de coordination » est assumée par la région.
- **Aspects financiers : estimation du coût, financement, ligne budgétaire**
 - Du fait de la compétence métropolitaine, c'est la nomenclature comptable M 57 qui s'applique (et non pas l'instruction en usage M49). Il s'agit de la sous-fonction 73 « Actions en matière de gestion des eaux ». Elle implique la tenue d'un budget annexe « eaux pluviales » sous la rubrique 734.
 - Il faut distinguer les charges (dépenses) pour transformer le domaine public, c'est-à-dire les bâtiments et la voirie, et

ce qui concerne les propriétés privées en matière de dépenses touchant aux incitations et aides diverses.

- Pour la mise en état et/ou en conformité de l'évacuation des eaux de pluie par tuyauterie, sans mélange avec les eaux grises, comme c'est quasiment la règle dans l'habitat ancien à Marseille, un partenariat a été conclu entre la ville et le Conseil départemental.
 - ✓ Mais il est limité à quatre quartiers : Vieux-Port-Préfecture, La Plaine- Le Camas, Notre-Dame-du-Mont-Lodi et Saint- Charles-Libération. Il concerne le ravalement au sens large, qui comprend les tuyauteries pluviales.
 - ✓ Les aides sont plafonnées à 50% de la facture.
 - ✓ Les dossiers gérés par l'AGAM.
- Depuis la LEMA (2006) : crédit d'impôt pour les systèmes de récupération des eaux de pluie chez les particuliers. Mais ce crédit n'est pas budgété en 2019. Maintien de la TVA à 10% pour l'installation.
- Les ressources (produits, recettes) doivent comprendre plusieurs scénarios touchant la part de divers acteurs institutionnels dans les tours de table (Europe, État, Agence de l'eau, Région).

L'agence de l'eau RMC est le principal financeur des projets concernant l'infiltration et la réutilisation de l'eau. Il faut cependant savoir que la réutilisation est soumise à de nombreuses contraintes débattues actuellement au niveau de l'UE.

Pour la période 2019-2024, l'agence RMC prévoit de dépenser 1 milliard 840 millions d'€ pour soutenir des programmes d'infiltration. Sa subvention peut monter jusqu'à 70% du coût de chaque projet. Après les élections, il faudra régir rapidement : clap de fin RMC 15/10/2020.

- Un plan d'action sur 10 ans doit être conçu. Il faut cependant prendre des mesures significatives pendant les 6 premiers mois de la première mandature.
Il s'agit là d'un arbitrage politique qui peut être éclairé par un travail plus approfondi.
- Un tableau indicatif des dépenses sur 5 ans, réparties entre investissement et fonctionnement

		Fonct	Invest.	Fonct	Invest.	Fonct	Invest.	Fonct
		2020		2021		2022		2023
Maîtrise publique et démocratie								
	Constitution EPA et EPIC		30 000 €					
	Personnel	75 000 €		76 500 €		78 030 €		79 591 €
	Etude Hydrogéologie		90 000 €		90 000 €		90 000 €	
	Doc urbanisme	50 000 €		50 000 €				
	Financ.crais démocrati	30 000 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €
Rétention d'eau et inFinanc.iltration Espace public								
		200 000 €	3 900 000 €	204 000 €	3 900 000 €	208 080 €	3 900 000 €	212 242 €
Systèmes de brumisation, miroirs d'eau, jets d'eau et douches publique								
	Brumisation	120 000 €	1 200 000 €	122 400 €	1 200 000 €	124 848 €	1 200 000 €	124 847 €
	Miroir d'eau	400 000 €	8 000 000 €	408 000 €	8 000 000 €	416 160 €	8 000 000 €	424 483 €
	Douches publique	20 000 €	100 000 €	20 000 €	100 000 €	20 000 €	100 000 €	20 000 €
Total		895 000 €	13 320 000 €	910 900 €	13 290 000 €	877 118 €	13 290 000 €	891 162 €

- **Impact écologique**
 - Rafraîchissement et humidification de l'air profitables aux habitants.
 - Alimentation des nappes nécessaires aux arbres, à la végétation et à l'agriculture urbaine
 - Prévention des inondations.
- **Place des habitant.es dans le dispositif proposé ?**

- Conseils d'administrations composés d'élus, de personnels municipaux, d'habitants tirés au sort sur la base du volontariat et d'associations agréées après audition par les conseils de quartier.
 - La prise en main de ces questions doit impliquer pleinement les habitants qui pourront ainsi construire la politique de l'eau dans leur quartier. Ces structures fonctionneront en relation avec les conseils de quartier. Pouvoir sur la localisation des équipements. Implication des régies de quartier dans leur réalisation pour parvenir à des territoires zéro chômeurs.
 - **Mise en œuvre**
 - L'adaptation de la ville aux bouleversements climatiques ne pourra se réaliser que sur plusieurs mandatures.
 - Un choc d'investissement est prévu sur les trois premières années. Des réalisations significatives devraient être mises en place dans les trois premiers mois pour l'adaptation à la canicule
 - Cependant, il faudra prendre le temps de la démocratie. Où localiser les équipements publics ? Comment les dimensionner sur le territoire ? Quelle formation pour les travailleurs qui les construiront et les entretiendront ?
-
- **Les autres acteurs institutionnels partenaires ou concernés**
Europe, État, Agence de l'eau.
Voir le recueil des textes réglementaires sur le sujet
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php>

- **Les autres acteurs non institutionnels partenaires ou concernés**

Entreprises de BTP spécialisées, fournisseurs d'équipements, régies de quartier, associations dont l'objet est la promotion de l'eau comme bien commun.

B- Engager et mettre en place partout dans la Métropole la gestion commune de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène sous forme de régies publiques.

Prendre soin des besoins hydriques des habitants dans l'espace public et des élèves dans les écoles.

- La compétence politique est métropolitaine. La gestion technique est exercée par les conseils de territoire après décision du conseil métropolitain. Une fonction « d'animation et de coordination » est assumée par la région. L'agence de bassin RMC constitue un partenaire majeur dans les domaines financiers et de conseil.

Il existe un budget annexe eau, un budget annexe assainissement, consolidés au niveau métropolitain à partir des budgets de même type des 6 conseils de territoire.

- **Contexte : constats et enjeux**

A Marseille, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a été confiée depuis 1960 à des sociétés privées, la SEMM et la SERAMM, filiales respectivement de Veolia et de Suez.

De nouvelles délégations de service public d'une durée de 15 ans leur ont été attribuées. Elles courent jusqu'en 2029¹.

¹ 30 juin 2028 pour la SERAMM.

Ces contrats ont été dénoncés par les associations et la Chambre régionale des comptes (CRC PACA). Ils assurent des profits excessifs à ces sociétés au détriment de la collectivité et des usagers. Trop longs, ils négligent les questions écologiques et écartent de facto les habitants de leur contrôle et des décisions. Dans l'opacité, de nombreux avenants aux contrats initiaux chamboulent périodiquement leur économie au profit de ces multinationales. Sur tout cela planent des soupçons de prise illégale d'intérêt. Le Parquet national financier enquête toujours sur le rôle de Martine Vassal dans les appels d'offres qui ont permis l'attribution du contrat de l'eau à la SEM.

Le principe consacré par la législation « l'eau paie l'eau » devient « l'eau finance les actionnaires ».

Contrastant avec l'opulence des profits privés dégagés, les Marseillais ne jouissent pas dans l'espace public et dans le domaine municipal privé du droit humain fondamental reconnu par l'ONU d'un accès suffisant à l'eau potable, à un assainissement correct et à l'hygiène.

Comme dans des pays très pauvres, les passants urinent et défèquent dans la rue ou les parkings, faute de toilettes publiques en service. L'été, en période de canicule, les fontaines d'eau potable manquent. Il n'y a pas de bains-douches gratuits, comme à Paris ou d'autres grandes villes.

On constate ce même mépris des droits et du bien-être des Marseillais en ce qui concerne nos enfants dans les écoles. L'eau potable est délivrée au robinet dans les cours, sans récipient. Les toilettes sont inhospitalières, souvent sales et puantes. La sécurité des élèves, en particulier des filles, est peu assurée. Le nettoyage humide n'est pas praticable dans des conditions de salubrité acceptables. Le lavage des mains n'est

pas respecté, s'il est possible, entraînant des risques de contaminations.

Il faut, comme dans tous les autres domaines, s'engager à remettre la gestion de l'eau entre les mains des usagers et des élus.

- Dans la perspective de mettre fin aux DSP², il faut préparer la construction des régies publiques de l'eau et de l'assainissement partout dans la métropole, en développant leurs synergies et leur coopération.
- L'implication des usagers et du personnel dans la gestion institutionnelle et écologique de l'eau permettra de changer d'étape.
 - En leur donnant voix délibérative dans les conseils d'administration de ces régies à personnalité morale et autonomie financière.
 - En spécialisant dans ces domaines les CCSPL³
 - En procédant à des modes de désignation démocratiques des usagers.
 - En créant un « parlement » métropolitain de l'eau qui serait appelé à concourir à la politique métropolitaine de l'eau et à s'assurer de la mise en œuvre progressive de ses objectifs.
 - En instituant au sein des conseils de quartier des commissions en charge de l'eau dans la ville, incluant l'usage de l'eau potable.
 - En aidant les habitants à contrôler la qualité de l'eau au robinet en fournissant à leurs associations des kits et des formations pour développer leur expertise citoyenne

² Délégations de service public

³ Commissions consultatives des services publics locaux

- Dans ce cadre, notre programme pourrait annoncer une baisse du prix de l'eau, rendue possible par l'amélioration du rendement du réseau et la baisse des prélèvements de la ressource.
 - Il faudrait étendre le réseau d'eau brute en vue du nettoyage des rues, de l'arrosage et de l'agriculture périurbaine et urbaine.
 - Il sera nécessaire de traquer les fuites en procédant à un renouvellement plus fréquent des grosses canalisations et des branchements.
 - Il faudra généraliser la fourniture de dispositifs d'économie d'eau potable au robinet
 - Il faudra traiter les eaux pluviales de façon adéquate.
- Pour défendre et développer le droit humain à l'eau
 - Il faudra inclure le respect de ce droit essentiel dans tous les règlements de distribution de l'eau et dans les tarifs ;
 - ✓ Interdiction des coupures dans la résidence principale.
 - ✓ Institution des premiers m³ d'eau gratuits.
 - ✓ Dans la Métropole, suppression générale des abonnements.
 - À Marseille, notre programme devrait annoncer la construction et l'exploitation d'une trentaine d'installations de douches publiques
 - Il est nécessaire de planifier la construction et l'exploitation par la Métropole d'une centaine de toilettes publiques et d'un nombre équivalent de fontaines d'eau potable, en plusieurs tranches.
 - Comme le demandent nos partenaires (Associations de parents d'élèves et syndicats enseignants), il est indispensable de rénover les toilettes scolaires en les

rendant agréables et hygiéniques et en fournissant du papier toilette humide.

- Il est aussi urgent de mettre en fonction des points d'eau potable attractifs dans les écoles
- Il serait utile d'intégrer, à l'instar de Paris, la distribution de gourdes biodégradables aux élèves comme première mesure dans la stratégie globale contre la consommation de l'eau en bouteilles plastiques

- **Impact écologique**

- Diminution des prélèvements
- Utilisation d'eau brute
- Économie d'eau au robinet
- Traitement écologique des eaux pluviales pour réduire la pollution dans les épisodes de pluie intense et prolongée. (voir le document sur l'eau dans la ville).

- **Quelle est la place des habitant.es dans le dispositif proposé ?**

Il faut mettre fin à la grande séparation entre les usagers et l'eau, cet élément essentiel à notre vie dans la période ouverte de bouleversement climatique.

Notre devise, c'est celle des Italiens qui ont gagné en 2011 un référendum sur la gestion publique de l'eau « Qui dit eau dit démocratie ». Les usagers administrent l'eau avec les élus.

- Inclusion des usagers dans le conseil d'administration des régies avec voix délibérative.
- Création d'un parlement métropolitain de l'eau.
- Mise en place de modes de désignation démocratique directe des usagers dans toutes les instances.
- Engagement à rapprocher les habitants de la gestion locale de l'eau en créant des commissions spécialisées au sein des conseils de quartier

- Développement de l'expertise citoyenne dans le domaine de l'eau.
- **Mise en œuvre :**
- Construction de régies publiques dans la Métropole.
 - Au cours de 2 mandats.
 - ✓ Dans la Métropole, on dénombre, à côté de trois régies publiques (Martigues, Pays d'Aix, Régie du pays minier et de l'Etoile) et d'une SPL (Aubagne ; Eau des collines), 34 DSP pour l'eau et 33 DSP pour l'assainissement.
 - ✓ Les échéances des DSP s'échelonnent entre 2020 et 2033 pour l'assainissement et pour l'eau.
 - Mise en place d'un audit technique et citoyen avec assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - ✓ Contrôle de l'exécution des contrats en vue de déceler les profits indus ; étude de la faisabilité de ruptures pour « motif d'intérêt général », négociation des avenants nécessaires ou correctifs pour faire avancer notre politique (baisse du prix de l'eau, amélioration du rendement du réseau...).
 - ✓ Préfiguration de régies publiques regroupées et fonctionnant sur le mode coopératif.
 - Sur ces bases mobilisation des habitants.
 - Création d'une commission municipale de contrôle financier avec présence significative d'habitants.
- Construction progressive d'un réseau d'eau brute par marchés publics : première mandature.
- Création d'un parlement métropolitain sur l'eau : dans les 6 premiers mois du 1^{er} mandat.

- Mise en place de modes de désignation démocratique directe des usagers dans toutes les instances (CCSPL, Conseils de Quartier...) : dans les 6 premiers mois.
 - Expertise citoyenne : dans les 2 premières années.
 - Transformation de l'accès à l'eau, aux toilettes et à l'hygiène à l'école.
 - Audit avec les parents d'élèves et les professeurs pour fixer les priorités de travaux : 3 premiers mois.
 - Réalisation d'une première tranche de travaux : été 2020.
 - Réalisation d'autres tranches : étés de chaque année dans la première mandature ;
 - Fourniture gratuite de gourdes compostables : rentrée 2020, 15000 ; janvier 2021, 30000 ; rentrée 2021, 20000 ; janvier 2022, 15000.
 - Toilettes publiques : 20 par an ; première mandature.
 - Fontaines d'eau potable : 25 par an ; 4 premières années.
 - Douches publiques : deux tranches de 16 locaux de 8 douches. Janvier 2021 ; Janvier 2022.
 - Dispositifs d'économie d'eau au robinet : 10000 par an sur 10 ans.
-
- **Aspects financiers : estimation du coût, financement, ligne budgétaire**

	Budget annexe de l'eau CT1	
Investissements		
	Assistance MO DSP vers régies	
	Fontaines	
	Toilettes	2
	équipement douches	
	Economiseur eau	
	Gourdes compostables	
	Transformation écoles	
		2
Ressources		
	Le budget annexe eau potable a présenté en 2018 un résultat positif de 21 718 K€.	Epargne 13 004 K€
	Le budget annexe assainissement a présenté en 2018 un résultat positif de 11 619 K€	Epargne 21 785 k€

- **Les autres acteurs institutionnels partenaires ou concernés**

Europe, État, Agence de l'eau.

- **Les autres acteurs non institutionnels partenaires ou concernés (associations, fédérations, syndicats, entreprises/entrepreneurs).**

Entreprises de BTP spécialisées, fournisseurs d'équipements, régies de quartier, associations dont l'objet est la promotion de l'eau comme bien commun.